Rapport de la Commission des finances concernant le Préavis n° 39-2013 au Conseil Communal

Arrêté d'imposition pour l'année 2014

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et conseillers,

La Commission des finances chargée d'étudier le préavis n° 39-2013 s'est réunie le mardi 8 octobre 2013 de 18h30 à 19h30 à la salle de conférence de la municipalité.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs : Geneviève Bonzon, Anton Chatelan, Pascal Golay, Nicole Haas-Torriani, Stéphane Montabert, Reza Safaï, Didier Viennet, Vito Vita et Véronique Bovey Diagne, présidente.

Mme et MM. Nathalie Kocher, Eugène Roscigno, Michele Scala et Vincent Keller étaient excusés.

La Municipalité était représentée par Mme Marianne Huguenin, Syndique, et M. Jean-François Clément, municipal. Le Service des finances était représenté par M. Michael Perrin Chef de Service.

Développement du préavis par les membres de la municipalité :

Comme en 2012, la Municipalité propose au Conseil Communal de reconduire l'arrêté d'imposition 2013 pour une année. Ainsi, la charge fiscale des contribuables renanais restera identique à celle des quinze dernières années.

Le taux d'imposition de Renens est plutôt élevé, juste en-dessous de Lausanne et Chavannes-près-Renens (79). Les autres communes du district ont un taux d'impôts inférieur.

Les investissements sont nombreux. Ils sont en particulier liés à la modernisation de notre Ville et à son développement.

- Le projet de tram implique des travaux préparatoires à charge de la commune
- Les travaux de construction de la passerelle de la gare débuteront prochainement;
- La commune finit de combler son retard en matière d'équipements scolaires par la construction du collège du Censuy;
- La commune poursuit la rénovation des bâtiments administratifs et leur assainissement énergétique ;
- La rénovation de la Ferme des Tilleuls débutera également en 2014, etc.

Il est ainsi prévu que de nouveaux emprunts viennent financer ces projets, en 2014 pour un total de 30 à 32 millions de francs inscrits au plan des investissements. Ces nouveaux emprunts augmenteront la dette à long terme de la commune, c'est pourquoi il est recommandé de maintenir le taux d'imposition au niveau des années précédentes.

La marge d'autofinancement reste faible, mais positive. Techniquement, il serait indiqué de tenter de l'augmenter, ce qui ne va pas de soi.

Débats de la Commission des finances

La Commission remercie les intervenants de leur disponibilité et pour les compléments d'information qu'ils nous ont apportés.

Nous constatons que la charge fiscale totale des Renanais n'est pas modifiée et ceci depuis 2001, le total des points d'impôts canton et commune étant identique depuis cette date, au vu de la décision prise par le Conseil communal de 2012 de compenser la baisse cantonale par une hausse communale, conservant ainsi à 154,5 + 78,5 = 233 le taux d'imposition total des contribuables de notre commune.

Les membres de la commission constatent une stabilité dans la gestion financière communale, qui se traduit dans l'arrêté d'imposition 2014.

Au vote, c'est à 8 voix pour, 0 contre et 1 abstention que la Commission des finances accepte les conclusions du préavis n° 39-2013 « arrêté d'imposition pour l'année 2014 ».

Pour la Commission des finances, le 8 octobre 2013,

Véronique Bovey Diagne, présidente